





GROUPE VYV

Contrat collectif santé obligatoire

Du 10 mars au 31 mars, c'est le moment de s'affilier

1

Préparez dès maintenant votre RIB et votre attestation de droits (et celles de votre conjoint et enfants).

3

2

Choisissez d'affilier, si vous le souhaitez, votre conjoint et vos enfants.

Créez votre espace personnalisé sur le site MGEN. À partir du 10 mars, vous recevez un mail pour accéder au parcours d'affiliation.

5

Renseignez le code votre organisme de Sécurité Sociale (disponible sur votre attestation de droits).

6

Indiquez vos éventuels bénéficiaires (enfants, conjoint).

Renseignez vos informations personnelles (et celles de vos bénéficiaires).

Choisissez des options pour renforcer votre protection.

9

Renseignez vos coordonnées bancaires.

MGEN. Première mutuelle des agents du service public

